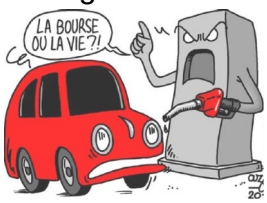
La longue-vue



L'édito

Vie chère : nous, on fait quoi ?

Un puissant mouvement social est en cours depuis fin septembre. La jeunesse s'est soulevée pour son avenir. Leurs revendications : avoir des profs, des locaux dignes, des journées moins longues sans trous dans les emplois du temps et la fin du cauchemardesque PARCOURSUP.



Dans la foulée, depuis le 17 octobre, un **mouvement pour le pouvoir d'achat** se développe dans tout le pays. Le 5 Novembre, plus d'1,5 millions de manifestants réclamaient des hausses de salaires et + de services publics.

Face à ces mobilisations, le gouvernement LECORNU est obligé de bouger.

Ce 9 Novembre, il a convoqué une conférence sociale et annoncé un coup de pouce au SMIC ainsi que des négociations dans le privé. Il reçoit les syndicats de fonctionnaires ce vendredi 13 novembre. A l'ordre du jour, le dégel du point d'indice.

A la DGFIP nous souffrons comme les autres de la hausse du coût de la vie et du blocage de nos salaires. Alors que le budget proposé par LECORNU ne passe pas, **n'est-ce pas le moment d'agir et de se mobiliser ?**

Nous revendiquons :
=> 10 % de hausse immédiate du point d'indice,
=> l'abrogation du jour de carence, => rétablissement de la GIPA
=> le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé maladie.



Pour obtenir des avancées à un moment où le gouvernement est extrêmement faible, **il faut une démonstration de force en participant aux actions de blocage, de manifestations et de grève !**



La mobilisation paie !

En renforçant le mouvement on obtiendra plus que des miettes !

L'argent existe ! Emmanuel Macron a privé les finances publiques de **929 milliards** d'euros de recettes fiscales depuis 2018. Sur la même période, les entreprises auraient versé « près de 2 000 milliards d'euros de dividendes » (source LA TRIBUNE). ●

On peut gagner ! On va gagner !

Toulon, le 12/11/2026







CGT Var Finances publiques 83
20 place Noël Blache 83000 Toulon
Tel: 04 94 22 82 76 / 06 22 46 81 64 / 06 12 63 38 55
Mail: cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
Site :https://83.cgtfinancespubliques.fr/
Facebook: CGT Finances Publiques 83



EDT, késako ?!

A la DGFiP, rien ne se perd, tout se transforme, surtout les fausses bonnes idées ! Après la fusion DGI-DGCP et l'explosion des Risques Psycho-Sociaux, la nouvelle DGFiP avait élaboré un plan d'action santé avec une mesure phare : les **Espaces De Dialogue**. Ces **EDD** devaient permettre aux agents qui le souhaitaient, de pouvoir s'exprimer sur leurs conditions de travail et l'organisation du travail pour trouver des pistes d'amélioration. De bien belles intentions qui se sont fracassées sur les milliers de suppressions d'emplois qu'a connu la DGFiP car comment faire mieux avec moins d'agents ?! Ces EDD ont donc été purement et simplement abandonnés.

10 ans plus tard, la DGFiP, dans un énième plan d'action « pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires », dépoussière les EDD en les renommant **EDT** (**Espace de Discussion sur le Travail**). L'action 13 du plan prévoit l'organisation d'une « réunion annuelle au sein de chaque service autour de l'organisation du travail, des conditions de travail et du sens au travail ».



Là encore, de belles intentions, du temps et de l'énergie pour pas grand-chose quand on voit sur quoi les agents d'une direction ont « planché » : la numérisation de l'archivage et la commande des fournitures !!

La note de la direction du 75 est plus explicite sur les véritables objectifs de ces EDT : renforcer l'implication des agents dans l'amélioration de leur travail, et, l'attention de chacun portée à la réalisation du travail. Bref, faire mieux avec moins, mais avec le sourire svp !!

Tout comme l'observatoire interne, l'administration se dote d'un outils pour valider sa politique de régression !

STOP au New Public Management ! •

Foncière de l'État, késako ?

La politique immobilière de l'État a toujours été utilisée comme un **levier d'économie** par la rationalisation des surfaces. La circulaire « Borne » de 2023 qui généralise le flex office et réduit à 16m2 la surface brute d'occupation (WC compris) par agent, avait pour objectif cette rationalisation. Mais problème, elle a du mal à être mise en œuvre car **les conditions de travail des agents s'en trouvent fortement dégradées** (entassement des agents).

Qu'à cela ne tienne, par la loi du 21/07/2026 qui vise « à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État », l'État privatise cet objectif de rationalisation en créant un **EPIC** : l'Établissement Public Immobilier et Foncier de l'État. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministère chargé des domaines et les agents sont des salariés de droit privé. Les administrations devront transférer à titre gratuit leurs biens immobiliers à la **Foncière de l'État** et lui verser des loyers pour les bâtiments occupés.

Outre l'acquisition, la vente, l'entretien, la gestion des biens immobiliers de l'État, la Foncière contribuera aussi à la définition des orientations pluriannuelles en matière de gestion, de rationalisation, de valorisation et de transition écologique du parc immobilier de l'État. Elle devra conclure avec l'État un **contrat pluriannuel d'objectifs et de performance** sur 5 ans.

Son principal but est de faire appliquer la circulaire «Borne » pour mieux prendre en compte le nombre de personnes réellement utilisatrices des bâtiments en fonction de leur temps de travail.

Tiens re-voilà la référence aux emplois **Équivalents Temps Plein**, l'ETP ! CQFD !! On ne parle plus de poste de travail mais de position de travail !! Et pour être plus clair, l'objectif annoncé est de **réduire les surfaces de 25 % en 10 ans !!** Les prochaines restructurations et le NRP2 s'inscriront forcément dans celui-ci. **NON au NRP2 !! •**



Mais que fait le syndicat ?!

La défense individuelle



La CGT ne défendrait que les grands sujets de la société. Vous avez pu lire dans nos deux précédents numéros du LLV que c'est totalement faux. A la CGT, on appelle cela la double besogne : « s'occuper du carreau cassé » (conditions de travail, rémunérations, etc) et transformer la société (retraite, sécurité sociale, etc). Comme vous allez le voir, **La CGT informe, conseille accompagne les agents dans tous les actes de leur carrière mais aussi dans la préservation de leur santé.●**

Mutations

Avec la suppression des CAP locales et nationales, notre « mission » est restée essentielle. Tout d'abord, par la publication de guides, **La CGT** informe l'ensemble des agents car les règles ont énormément évoluées tout comme les applicatifs. Les vagues de restructurations ont obligé un certain nombre d'agents à déposer une mutation.
Ensuite, le conseil personnalisé accompagne les agents dans ce moment clé de leur carrière, surtout si cela est le résultat d'une promotion.
Localement, nous avons obtenu la possibilité de défendre des dossiers dans le cadre de réunions informelles avec la direction et la publication d'un projet de mouvement pour chaque catégorie. **Et nous pouvons affirmé que la majorité des dossiers que La CGT défend, obtient satisfaction.**
Avec la disparition des règles et la généralisation des affectations au profil, la mutation ne doit pas être le fait du prince. C'est pourquoi, **La CGT** revendique le retour de la règle de l'ancienneté pour établir les mouvements de mutation. ●

Promotions

Là aussi, plus de CAP. Pour les listes d'aptitudes, la défense se fait en réunion informelle avec ce que les agents auront bien voulu nous confier car la direction ne nous communique que la liste des candidats. Le suivi est dorénavant impossible et l'excellence à géométrie variable...
Pour les tableaux d'avancement, **La CGT** communique aux agents concernés, la coupure de l'année. Attention, là aussi les règles ont changé et un long arrêt maladie peut vous écarter du tableau d'avancement... ●

Conseil médical

Né de la fusion du comité médical et de la commission de réforme, cette instance reste une nébuleuse pour les agents. **La CGT a défendu l'adaptation du poste de travail au handicap de l'agent, et, a fait reconnaître « l'imputabilité au service » lors d'une invalidité. ●**

Évaluation professionnelle / CREP

Pierre angulaire de la carrière des agents, il faut y prêter toute votre attention car le CREP sera déterminant dans un tableau d'avancement, une liste d'aptitude, une mutation et sur votre rémunération si le RIFSEEP venait à s'appliquer (Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Chaque mot a son importance et ce qui n'est pas contesté une année, vous sera opposé l'année suivante.
La CGT informe, conseille, accompagne si besoin dans la procédure de recours qui est toujours possible mais peu utilisée. Faire un recours ce n'est pas entrer en conflit avec son chef, c'est affirmer son point de vue. ●

Les recours

La suppression des CAP de mutation et promotions laisse à penser qu'il n'y aurait plus du tout de CAP. C'est faux !! Tous les actes de gestion individuels peuvent faire l'objet d'un recours : demande de temps partiel, télétravail, CREP, congé formation...et **La CGT obtient très régulièrement satisfaction !** Cependant, **La CGT** relève une certaine réserve des agents à faire recours « pour ne pas s'opposer au CDS ». Or, **se défendre est un DROIT** ! ●

Santé au travail

Malgré des annonces tonitruantes sur le plan santé, les moyens font défaut. **La CGT intervient sur des adaptations de poste, les fiches de signalement** dont elle a connaissance et dépose des droits d'alerte si besoin, comme sur le SGC de Fréjus où 3 fiches de signalement ont été déposées en l'espace d'une semaine. **Le travail ne doit pas rendre malade !**
Attention ! Déposez des fiches à la moindre agression, c'est le seul élément statistique ! Et n'anonymisez pas vos fiches pour que l'on puisse agir ! ●

la cgt 83 Finances Publiques

La longue-vue



Les brèves …

100 balles et un mars !



Annonce du 29 juin dernier : la DDFiP 83 a décidé de relancer les journées de cohésion dans les services en affectant un budget de 15€/agent. Problème, cette décision est concomitante à l'annonce du lancement du NRP2 !!

Pas chères payées les futures fermetures de services, suppressions de postes, concentrations d'agents, etc !! Mais il paraît que les agents sont OK. Dans le dernier observatoire interne, ils estimaient le rythme des réformes acceptable. La DG y a vu un feu vert ! Pour rappel, la CGT avait appelé à son **boycott** …●

Fusion DGFiP-URSSAF, le retour ?!

Édouard Philippe, alors 1er ministre, y avait pensé fin 2018. Mais le « rapport Gardette », rédigé par l'administrateur général des finances publiques de l'époque Alexandre Gardette, écartait l'idée d'une fusion organique unique entre la DGFiP, les Douanes et l'ACOSS/URSSAF (sécurité sociale) en raison de procédures trop différentes. Mais depuis 2021 et l'instauration de la déclaration sociale et fiscale unique (DSFU,) la réforme de l'assiette sociale permet de ne faire qu'une déclaration commune aux impôts et à l'URSSAF. Et voilà qu'au détour d'un « contre-budget », noyé parmi une multitude de propositions plus ou moins ubuesques, on a pu lire « fusion DGFiP URSSAF, mutualiser les achats de la CNSA et autres mesures de modernisation dont l'IA » ! La macronie en a rêvé, le RN va t-il le faire ?

Pour la CGT, il n'en est pas question !! ●

Pauses et temps de travail.

Depuis que nous sommes passés sous le référentiel emplois Équivalent Temps Plein (ETP) et que 26 chaises ont disparu dans le département, bizarrement, certains chefs de service cherchent à augmenter le productivité des agents : refus d'autorisation d'absence, remise en cause des pauses, etc.



Attitudes personnelles ou directives de l'administration ? Un début de réponse nous a été donné lors de la dernière FS (ex CHSCT). En réponse à une question sur les pauses, la direction a rappelé la réglementation en matière de pause légale : une pause de 20 min est autorisée après 6h00 de travail. Pauses café et/ou clopes seraient donc illégales puisque seule la pause méridienne entre dans le cadre réglementaire !! Et quid de la pause pipi ?! Ne riez pas ! Une note est sortie dans un service du 13 limitant toutes ces pauses ! Dans le Var, on connaît des services où ces pauses (pipi) étaient contrôlées !!

En fait, tout est bon pour faire cravacher les agents au max ! Alors que la DGFIP prône la bienveillance, elle met en parallèle des dispositifs coercitifs via son nouveau modèle de management. **Ça suffit ! Les agents ne doivent pas venir travailler la boule au ventre !** ●

De qui se moque t-on ?

Les préparations aux concours internes d'inspecteur sont devenues payantes !! 51 ou 52 € selon le concours. Celle pour le concours d'inspecteur principal est restée gratuite. Pourquoi cette différence de traitements ?! Pour les uns, c'est l'ascenseur social, pour les autres, c'est l'escalier !! ●



Renforcer la CGT, c'est lui donner les moyens d'agir et c'est envoyer un message clair à la Direction Générale et au Gouvernement !●

